

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 MAI 2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE et le LUNDI VINGT TROIS MAI à 19 heures 00, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de **M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire**, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 17 mai 2016.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Nicolas REBEIX, M. Georges CHEVALLIER, Mme Nathalie GILARD, Mme Hanan BELGIOINO, M. Alain GARDELLE, Mme Agnès PREGNO, M. Jean-Michel MICHELOT, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Corine BRINGUIER, M. Patrick GUY, M. Laurent GROUSSOLE, M. Dominique MARIN, Mme Corinne BERTIN, Mme Alexandra DUBOIS, M. Damien PENDARIES, Mme Brigitte ARNAL, Mme Maryse WOLFF, M. Daniel REGIS, M. Jean-Claude AMIEL

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Aurore DUQUENOY donne pouvoir à Mme Agnès PREGNO,
M. Daniel BOISARD donne pouvoir à M. Damien PENDARIES,
Mme Amandine BERGIA donne pouvoir à Mme Virginie DOS SANTOS,
Mme Karine TAMBERI donne pouvoir à Mme Alexandra DUBOIS,
M. Jean-Claude BOUDET donne pouvoir à M. Daniel REGIS
Mme Emilie SERRIS donne pouvoir à Mme Maryse WOLFF,

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

M. Michel MORDA,
Mme Astrid VILLOING
M. Ludovic PORTA

Mme Corinne BERTIN a été élue SECRETAIRE.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 20

Membres absents : 03
Pouvoirs : 06

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Monsieur le Maire indique en préambule que le rythme des réunions concernant la Commune et la Communauté de Communes Val'Aïgo va être encore très soutenu jusqu'au début de l'été en raison de la Loi NOTRe (intégration de Buzet-sur-Tarn, mise en conformité des statuts de la CCVA, fusion de syndicats...).

Monsieur le Maire remercie les organisateurs du Festival du Rire (manifestation qui a rencontré un franc succès).

Il remercie également les organisateurs d'Enfantasia ainsi que les enseignants, les pompiers et toutes les personnes ayant participé à cette manifestation.

Il rappelle que concernant l'intégration de Buzet-sur-Tarn dans la CCVA, diverses réunions se sont tenues et que d'autres encore auront lieu.

Concernant l'accueil des migrants, il précise que la commune ne dispose à ce jour d'aucune information officielle et qu'il a adressé un courrier aux autorités compétentes dans lequel il est rappelé que s'il est impossible de ne pas être sensible, et solidaire et que si chacun doit prendre sa part dans la résolution de ce drame humain, il est en revanche difficilement acceptable d'imposer des mesures qui excluent des personnes dans le besoin de logements attendus depuis longtemps pour y en positionner d'autres.

Il rappelle qu'une intégration ne peut réussir que par une préparation et des moyens mis à disposition. A titre d'exemple les enseignants du primaire et secondaire ont été conviés à une réunion sans que la commune en soit informée ; réunion au cours de laquelle, aucun moyen supplémentaire n'a été attribué. De même, en date de ce jour, une copie d'un courrier des Conseillers Départementaux du canton demandant la création d'une classe supplémentaire au collège a été reçue. Là encore, Monsieur le Maire s'étonne de ne pas être informé au préalable. Pour conclure, Monsieur le Maire indique qu'il est évident qu'il faut aider les populations qui souffrent.

Monsieur Daniel REGIS, Conseiller Municipal, rappelle comme l'a dit l'ancien 1^{er} ministre, Monsieur Michel ROCARD, « la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde mais elle doit en prendre sa « part »... »

Monsieur le Maire précise qu'il espère vivement que les logements dont on parle ne sont pas ceux vacants de l'OPH 31, car insalubres.

Monsieur Daniel REGIS, confirme qu'il serait anormal d'accueillir des êtres humains dans de telles conditions.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Adoption du Procès-Verbal en date du 29 mars 2016

Adopté à l'unanimité

1 : Tirage au sort des Jurés d'Assises pour l'année 2017

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit comme chaque année de procéder au tirage au sort des Jurés d'Assises à partir des listes électorales. Pour l'année 2017, conformément à l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016, 15 jurés ont été tirés au sort

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

2 : Liste des Marchés conclus durant l'année 2015 - Commune

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du document, joint en annexe, retraçant les marchés publics conclus durant l'année 2015, par la commune.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Déclare prendre acte de la liste des marchés publics conclus par la Commune au cours de l'année 2015.*
- *Autorise Monsieur le Maire à procéder à la publication de cette liste conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.*

3 : Liste des Marchés conclus durant l'année 2015 – Service Assainissement Collectif

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du document, joint en annexe, retraçant les marchés publics conclus durant l'année 2015, par le Service Assainissement Collectif.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Déclare prendre acte de la liste des marchés publics conclus par le Service Assainissement Collectif au cours de l'année 2015.*
- *Autorise Monsieur le Maire à procéder à la publication de cette liste conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.*

4 : Tarifs pour l'utilisation de la salle de Bernadou

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Alain GARDELLE, Maire-Adjoint en charge des associations, afin de présenter ce point.

Monsieur Alain GARDELLE, précise que suite au retour d'expérience, il est proposé d'adapter les tarifs de location de la salle de Bernadou comme suit :

Ces prix s'entendent avec ou sans la cuisine du Château

Sans cuisine

Villemuriens : 1 jour 150€, 2 jours 200€, 3 jours 250€.

Extérieurs : 1 jour 300€, 2 jours 400€, 3 jours 500€.

Associations : Inchangé (gratuit).

Aucune location ne peut excéder 3 jours.

En période scolaire le mercredi doit être impérativement réservé à l'Espace Jeune (*les dérogations doivent être très exceptionnelles*).

Avec cuisine

Villemuriens : 1 jour 200€, 2 jours 250€, 3 jours 300€.

Extérieurs : 1 jour 350€, 2 jours 450€, 3 jours 550€.

Associations : Inchangé (gratuit).

Aucune location ne peut excéder 3 jours.

En période scolaire le mercredi doit être impérativement réservé à l'Espace Jeune (*les dérogations doivent être très exceptionnelles*).

Pour info ;

Caution : 500 € + 55 € pour nettoyage

Tarifs location salles pour les cours particuliers hors associations

- 5 € / heure soit 30 € par mois (1,5 H sur 4 semaines)

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve les nouveaux tarifs applicables*
- *Demande à M. le Maire de procéder aux formalités nécessaires.*

5 : Remplacement des lanternes d'éclairage "bulle"

Monsieur le Maire indique qu'une précédente délibération prévoyait le remplacement de lampadaires « bulle » sur la commune. En effet ils sont vétustes et énergivores. Dans le cadre de la transition énergétique et après un travail très important avec le SDEHG, ce projet est en cours de finalisation. L'ensemble des lampadaires bulles sera remplacé. Les coffrets de commande d'éclairage public « Roussel », « école maternelle », « Briqueterie », « Parc de Calar » seront rénovés avec pose d'horloge astronomique. Les mats sont conservés afin d'éviter des surcoûts inutiles.

Le coût total de l'opération s'élève à 171 875 euros dont 44 809 euros (26%) à charge de la commune. L'économie attendue est de 63% par an soit un retour de rentabilité estimé à 3 ans.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve les Avant-Projet Sommaire présentés supra,*
- *S'Engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus,*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

6 : Périmètre de Sauvegarde du Commerce de Proximité

Monsieur le Maire indique que suite à la communication de l'avis des chambres consulaires, il s'agit d'adopter le périmètre de Sauvegarde du Commerce de Proximité. Il est inchangé par rapport à la version initiale.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve la création d'un périmètre de sauvegarde des commerces et de l'artisanat selon le périmètre déterminé supra après avis des chambres consulaires.*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

7 : Révisions allégées et modification du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Nicolas REBEIX, Maire-Adjoint en charge de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable, qui indique qu'il s'agit de prendre la délibération de prescription en ce qui concerne deux révisions allégées du Plan Local d'Urbanisme.

Il présente successivement ces deux révisions :

Révision allégée numéro 1 : projet d'hôtellerie restauration au Château La Garrigue, adaptation des structures d'accueil touristique et festives.

Le projet de développement touristique du château La Garrigue est situé à l'ouest de la commune. Le projet de révision allégée porte dès lors sur une parcelle située en continuité de l'actuel sous-secteur NT. Le site concerné est actuellement classé en zone agricole et couvre une surface de 2 872 m².

L'adaptation du PLU est rendue nécessaire pour permettre la réalisation de quelques aménagements et constructions autour du château. A cet égard, le sous-secteur NT doit être légèrement augmenté en surface.

Révision allégée numéro 2 : extension du camping à la ferme au lieu dit Borde Basse.

Le projet d'extension du camping à la ferme du domaine Borde Basse est situé au centre de la commune. Le projet porte dès lors sur une parcelle située en continuité de l'actuel sous-secteur NTc. Le site concerné est actuellement classé en zone agricole et couvre une surface de 1 583 m². L'adaptation du PLU est rendue nécessaire, pour permettre l'agrandissement du camping à la ferme. A cet égard, le sous-secteur NTc doit être légèrement augmenté en surface.

Pour information, des modifications qui ne nécessitent pas de délibération de prescription sont également à l'étude concernant l'ajustement à la marge de points du règlement et de zonage.

Monsieur Nicolas REBEIX précise qu'il s'agit de permettre deux projets dont l'un est déjà bien avancé.

Monsieur Daniel REGIS, Conseiller Municipal, constate qu'en ce qui concerne l'éventuel camping à la Ferme, rien n'a débuté.

Monsieur Nicolas REBEIX, précise qu'effectivement, rien n'a débuté mais qu'il s'agit de donner par cette révision la possibilité d'un commencement d'exécution.

Monsieur le Maire précise à son tour, que ces projets doivent soutenir l'activité sur la commune.

Monsieur Nicolas REBEIX poursuit en présentant rapidement les futures modifications du PLU. Il conclut en expliquant que le Conseil Municipal sera amené à nouveau à se prononcer à ce sujet d'ici un mois.

- *Approuve les révisions allégées et modification du Plan Local d'Urbanisme telles que présentées.*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

Monsieur le Maire clôture l'Ordre du Jour à 20h05.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que cette année la Fête de la Musique reviendra à son origine avec dix-sept groupes de musique sur la commune.

Monsieur Nicolas REBEIX indique que l'étude urbaine a été lancée, qu'elle durera dix à douze mois mais avec des premiers résultats au 1^{er} trimestre 2017.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Un habitant s'interroge sur les courriers reçus pour les Espaces Bois Classés.

Monsieur Nicolas REBEIX indique qu'effectivement, certains espaces ont été classés « Bois Classés » par le Plan Local d'Urbanisme de 2013, en vue de les protéger d'un déboisement sauvage ou d'une fragilisation des rives de ruisseaux. L'ensemble des propriétaires concernés sont donc contactés, il ne s'agit pas de contraindre mais d'accompagnement et de pédagogie.

Mme GIMENEZ demande où en est le nettoyage et la mise en sécurité de Brusson.

Monsieur le Maire indique que des travaux auront lieu d'ici la fin de l'année et que la mise en sécurité s'avère bien compliquée mais sera quand même améliorée.

Mme PEYHORGUE demande à ce que les patrouilles des policiers municipaux soient plus régulièrement effectuées dans le centre-ville afin de limiter les incivilités.

Monsieur le Maire indique que les patrouilles sont plus fréquentes de la part de la Police Municipale ainsi que par la Gendarmerie mais qu'hélas, l'incivilité est aussi un problème éducatif.

Le Secrétaire de séance,


Corinne BERTIN



Le Maire,


Jean-Marc DUMOULIN